Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Concession funéraire

Par Erose

Bonjour,

la défunte, mère de 4 enfants dont je suis, a exprimé sa volonté de funérailles par écrit. Cependant cela ne constitue pas un testament olographe au sens notarial car seule sa signature apposée est manuscrite.
Ma fratrie ne souhaite pas répondre favorablement à sa volonté de funérailles ainsi exprimée, je la cite : "Je veux être avec ton père c'est evident il avait de bons cotés".
Je suis la seule témoin ayant rédigé la parole de notre mère et j'ai transmis sa supplique à ma fratrie.
Civilement, nos parents étaient divorcés et célibataires.
- Notre père est décédé en 1992, il est inhumé dans une concession dite "particulière" d'une superficie de 2m2 pour une durée de 50 ans.
La signataire de cette concession actée est une de mes s?urs.
- Notre mère a été incinérée suite à son décès en février 2023 et reste actuellement au crematorium en attente de sa sépulture.
Je suis habilitée pour la récupération de son urne funéraire.
Ma question porte sur le statut effectif de la concession ou est inhumé le père dès lors que la titulaire est une de ses filles. Autrement dit, la concession devient-elle ou est-elle à caractère familial de ce seul fait ?
Si oui, la mère de ses enfants peut-elle y être inhumée ou son urne funéraire scellée ?

Merci de votre réponse,
bien cordialement